

Aux Lilas, le 12 avril 2012

Madame Claude Léostic
Présidente de la plateforme des
ONG françaises pour la Palestine
14, passage Dubail
75010 PARIS

Réponse du Front de Gauche international

Reconnaissez-vous de manière bilatérale l'Etat de Palestine?

Oui, la France doit reconnaître l'Etat de Palestine, et agir pour que ses partenaires européens fassent de même. Une de nos premières initiatives diplomatiques sera de reconnaître l'Etat palestinien viable et indépendant, dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et dans le respect du principe du droit au retour des réfugiés, conformément aux résolutions de l'ONU.

Aujourd'hui, tous les Etats du monde ont adopté la proposition d'un Etat palestinien, y compris les Etats-Unis par la voix de George Bush en 2002 et même Israël depuis Ariel Sharon. Plusieurs Etats latino-américain et même l'Islande ont effectivement reconnu l'Etat palestinien. Le gouvernement Front de Gauche fera de même. Il œuvrera concrètement pour qu'Israël ne puisse plus impunément coloniser la Palestine, en promouvant et en mettant en place à son niveau des mesures de rétorsion à l'encontre des responsables.

Reconnaître l'Etat de Palestine constituera un acte particulièrement important. Plus il y aura d'Etats à reconnaître la Palestine, plus l'exigence d'en finir avec la colonisation prendra de la force, et plus on donnera des chances à une paix juste entre palestiniens et israéliens.

Soutiendrez-vous l'entrée de plein droit de l'Etat palestinien aux Nations Unies?

Oui, nous soutiendrons l'admission de plein droit de l'Etat de Palestine aux Nations Unies. Les députés du Front de Gauche ont déjà eu l'occasion de l'affirmer au Parlement européen. La question de la Palestine est une question de droit international. Le corpus légal constitué par l'ensemble des résolutions de l'ONU doit être appliqué. C'est là une - sinon la - condition nécessaire à une solution politique pacifique du conflit.

Il ne peut y avoir d'autre lieu que l'ONU et d'autre méthode que le multilatéralisme pour définir. Seule l'ONU a la légitimité nécessaire pour encadrer cette solution. Il n'y a pas de solution juste pour le peuple palestinien, et pour tous les peuples de la région, dans le cadre d'un simple «dialogue» bilatéral particulièrement inégal.

Quelles mesures restrictives comptez-vous mettre en place en ce qui concerne l'importation de produits des colonies importés en France et dans le reste de l'Union européenne, êtes-vous prêts à les interdire?

Des mesures de rétorsion doivent être prises. La France dressera à cet effet une liste noire des entreprises israéliennes qui violent délibérément l'esprit des dispositions prises par l'UE en exportant abusivement des produits provenant des territoires occupés. Les produits de ces entreprises seront interdits en France. La France veillera à ce qu'une liste noire soit dressée au niveau européen et que des mesures du même type leur soit appliquées sur tout le territoire européen. Elle demandera en outre la suspension de l'accord d'association UE-Israël tant que le gouvernement israélien ne se conformera pas aux clauses de celui-ci et notamment la clause de respect des droits de l'Homme.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour dissuader les entreprises françaises et européennes impliquées dans la colonisation israélienne?

La France et l'UE doivent faire appliquer strictement l'interdiction, pour les entreprises françaises et européennes, de participer, par des investissements illégaux, à la colonisation, en permettant à Israël d'en tirer des profits et une capacité accrue de domination économique et politique.

La colonisation est illégale. Tout commerce et tout investissement qui la favorise est donc aussitôt frappé d'illégalité. Les entreprises qui comme Alstom, Veolia ou France Télécom-Orange ont conclu des contrats en

contradiction avec le droit international devront immédiatement cesser leur activité sous peine de sanction hautement dissuasives. Une liste noire des entreprises favorisant la colonisation sera dressée et rendue publique.

Etablirez-vous une transparence dans la coopération militaire entre la France et Israël, et un moratoire tant qu'elle ne sera pas établie?

La politique extérieure israélienne, inscrite dans la dérive belliciste plus globale des États-Unis et de leurs alliés, constitue une menace des plus sérieuses pour la sécurité régionale et internationale. Cette politique de force et d'interventions militaires extérieures - au Liban hier, en Iran demain ?- contribue à la militarisation des relations internationales. Il en va ainsi de la part décisive que prend Israël dans la fabrication et la diffusion d'armements technologiquement sophistiqués qui n'ont rien de défensif. Tout cela participe d'une escalade dans la course aux armements qu'aucune menace réelle ne justifie.

Il n'est pas acceptable qu'Israël, ayant entravé le processus de paix par sa politique, puisse viser en permanence au renforcement de ses capacités militaires. Elles sont autant de menaces directes contre le peuple palestinien et la paix dans l'ensemble du Proche-Orient. Nous sommes donc favorable à la création d'une Commission d'enquête parlementaire sur la coopération sécuritaire de la France et de l'UE avec Israël, et à un moratoire sur cette question. Une telle décision devra s'inscrire dans une démarche plus globale de mise à plat de toutes les coopérations sécuritaire et militaire de la France, dans le cadre d'une redéfinition des principes de sa politique étrangère.

Dans le même temps, tout doit être fait pour parvenir à un règlement pacifique des tensions nées des risques de prolifération. Il faut s'engager dans un réel processus de dénucléarisation du Proche Orient.

Que comptez-vous faire pour la levée du blocus de Gaza?

Le blocus de Gaza doit être levé totalement, immédiatement et sans condition. Elle est la manifestation brutale et totalement



illégal de la politique de force des autorités israéliennes. Les condamnations à répétition du blocus ont fait la preuve de leur inefficacité. La France gouvernée par le Front de Gauche suspendra toute préférence commerciale avec l'Etat d'Israël tant qu'il ne sera pas mis fin au blocus de Gaza. Au sein du Conseil européen, la France œuvrera pour que tous les Etats membres et l'UE fasse de même. Au Conseil de sécurité de l'ONU, notre pays s'opposera à l'impunité du gouvernement israélien et demandera que des sanctions soient adoptées. L'envoi d'une force de protection et de sécurisation de l'ONU doit aussi être envisagée pour garantir la liberté de circulation des palestiniens et des marchandises.

Comment contraindrez-vous Israël à cesser de détruire les infrastructures palestiniennes largement financées par l'aide internationale et à verser des compensations pour toutes celles qui ont été détruites?

Les dirigeants d'Israël font financer leurs guerres par les Etats-Unis et leur politique coloniale par les Européens principaux donateurs pour la Palestine. Or ces mêmes dirigeants israéliens font détruire une bonne partie de ce que l'UE contribue à construire: infrastructures, bâtiments publics, équipements. L'UE doit réclamer réparation au gouvernement d'Israël et mettre en place des sanctions si le gouvernement israélien ne s'acquitte pas de son dû. La France œuvrera en ce sens au sein du Conseil de l'UE et mettra en place les sanctions nécessaires pour la partie qui la concerne directement.